



## Rupture conventionnelle

Par **indra65**, le **11/11/2025** à **20:58**

Bonsoir, alors voilà je travaille dans un restaurant depuis 11/2014 comme normalement de base plongeuse et depuis quelques années j'ai des soucis de santé entre autre il y a 2 ans j'ai eu une tendinite de quervain dont je me suis fait opérer, ensuite cette année on m'a opéré d'un doigt à ressort sans compter que j'ai depuis 1 an une bursite et un névrome de Morton au pied gauche et maintenant j'ai un aponevrosite plantaire sur le même pied et un épanchement au genou où j'ai eu infiltration et du gel au 2 genoux et pour finir depuis 1 mois j'ai 2 tendinopathies à l'épaule droite dont un tendon fissuré, je suis donc en arrêt maladie depuis hier et je souhaite quitter mon travail à l'amiable avec une rupture conventionnelle mais le souci c'est que ma patronne refuse de payer en prétextant qu'elle n'a pas les moyens, je ne veux pas démissionner, ma question est comment puis-je faire pour obtenir mes indemnités qu'elle me doit et avoir le droit au chômage svp? Merci pour vos réponses cordialement  
barbara

Par **miyako**, le **11/11/2025** à **22:10**

Bonsoir barbara ,

Votre état de santé tel que décrit ,peut être reconnu par la CPAM ,comme étant d'origine professionnelle Pour cela il faut bien garder tous les documents médicaux et compte rendu d'opération.

Votre médecin traitant devrait pouvoir vous aider à monter le dossier médical à cet effet , voir même une demande d'invalidité auprès de la CPAM

Je vous conseille de demander un rendez vous urgent à la médecine du travail.Le médecin du travail ,au vu de votre état de santé pourrait vous déclarer inapte à votre poste de travail actuelle et à tout poste dans la restauration .Ce qui obligerait votre employeur à vous licencier pour inaptitude et ainsi vous pourriez toucher vos indemnités de licenciement .

Si l'inaptitude est d'origine professionnelle ,les indemnités sont doublées;

Bon courage et surtout soignez vous bien

Cordialement

Par **indra65**, le **12/11/2025** à **07:45**

Merci pour votre réponse, mon médecin m'a parlé de maladie professionnelle mais le souci c'est que je dois faire un irm obligatoirement chose qui m'est impossible à faire car je suis claustrophobe je n'ai donc qu'une radio et echo pour prouver mes tendinopathies dont une fissuraire. Elle m'a également conseillé tout comme vous à prendre rdv avec la médecine du travail pour avoir droit à une inaptitude à ce poste, je vais donc commencer par ça et voir comment va réagir ma patronne. J'ai oublié de préciser que j'ai un autre emploi à mi-temps comme employé d'immeuble mais le travail n'est pas du tout le même que la restauration je fais à mon rythme sans aucune pression

Cordialement

Par **youris**, le **12/11/2025** à **09:58**

bonjour,

un scanner n'est pas suffisant ?

comme son nom l'indique, une rupture conventionnelle nécessite un accord entre le salarié et l'employeur qui n'est jamais obligé d'accorder une rupture conventionnelle.

salutations

Par **indra65**, le **13/11/2025** à **08:14**

Bonjour Youris,

J'ai justement posé la question à mon docteur si un arthroscanner n'était pas suffisant et elle m'a répondu que non la cpam demande obligatoirement un irm

Cordialement

Par **youris**, le **13/11/2025** à **10:13**

il doit être possible de prendre un calmant ou autres avant de passer l'irm, parlez-en à votre médecin ou à l'opérateur de l'irm.

Par **indra65**, le **14/11/2025** à **07:25**

Non impossible pour moi même avec un calmant